

Direction générale de l'Alimentation  
Sous direction de la santé et de la  
protection animales  
Bureau de la santé animale  
251 rue de Vaugirard  
75015 Paris



Dossier suivi par : Sébastien WENDLING  
Tel : 01 49 55 84 52

Ref. interne : 1910074

## Relevé de décisions de la réunion du Comité d'experts apicole du CNOPSAV du 16/10/2019

### **Liste des participants** : Cf. annexe 1

La présidence de cette réunion a été assurée par Virginie Alavoine, cheffe du service des actions sanitaires en production primaire de la DGAl.

### **Points abordés** :

– **Approbation du relevé de décisions de la réunion du comité d'experts apicole du CNOPSAV du 21 février 2019<sup>1</sup>.**

Ce relevé de décisions est approuvé à l'unanimité.

– **Bilan de la campagne de déclaration de ruches 2018. Propositions d'évolutions de la démarche.**

**Première partie** : Point d'information concernant la campagne de déclaration de ruches 2019.

Se référer à la présentation de la DGAl en annexe 2.

**Seconde partie** : Propositions d'évolution des modalités de déclaration de ruches.

Se référer à la présentation de GDS France en première partie de l'annexe 3.

<sup>1</sup> Les relevés de décisions des comités d'experts apicole du CNOPSAV, ainsi que les présentations associées, sont disponibles en ligne à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/cnopsav-compte-rendus-presentations-et-calendrier>

La DGAI propose la poursuite du travail de réflexion engagé. La DGAI propose d'organiser une réunion de travail pour discuter de l'évolution de la déclaration de ruches, sur la base des propositions de GDS France. Le maintien de la disposition d'obligation de déclaration de transhumance lors d'un changement de département sera également questionné dans ce cadre. Les services déconcentrés de l'État seront par ailleurs consultés.

#### – Surveillance globale

- **Premiers résultats de l'enquête relative aux mortalités hivernales 2018/2019 et perspectives**

Se référer à la présentation de l'Anses relative aux premiers résultats de l'enquête en annexe 4.

L'Anses présentera des résultats complémentaires lors de la prochaine réunion du comité d'experts apicole du CNOPSAV. Il est convenu de discuter à cette occasion de l'opportunité de reconduire cette enquête en 2020, et le cas échéant son périmètre.

- **Dispositif de mortalité massive aiguë d'abeilles (MMAA) rénové : bilan et perspectives**

Se référer aux présentations de la DGAI relative à une synthèse des bilans régionaux 2018 (annexe 5) et aux perspectives d'évolution du dispositif (annexe 6).

En complément, la DGAI indique :

- que le cadre de l'expertise collective sera à préciser,
- qu'il apparaît nécessaire de réunir à nouveau le groupe de travail,
- que durant l'année 2018, les modalités du dispositif ont évolué du fait de sa révision (parution de l'instruction technique DGAL/SASPP/2018-444 le 12 juin 2018), ce qui ne permet pas la réalisation d'un bilan annuel complet qui soit harmonisé. Le bilan 2019 a pour vocation à être d'avantage consolidé et homogène du fait d'un dispositif rénové mis en œuvre sur une année complète. Dans ce cadre, l'expertise scientifique a vocation à être renforcée et une lecture partagée du bilan avec le groupe de travail est envisagée. Il est par ailleurs nécessaire de s'assurer en amont de la qualification des cas auprès des DRAAF concernées.
- que des données issues du dispositif MMAA sont transmises annuellement au dispositif de Phytopharmacovigilance (PPV) de l'Anses. L'Anses a par exemple exploité les données issues du dispositif MMAA dans le cadre de l'élaboration des fiches substances PPV, ou dans le cadre de l'avis de l'Anses relatif à l'évolution des dispositions réglementaires visant à protéger les abeilles domestiques et les insectes pollinisateurs sauvages. La PPV contribue par ailleurs à une meilleure qualification des signaux.

- **Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) : point d'étape et perspectives.**

Se référer à la présentation de la DGAI (cf. annexe 7).

La DGAI indique travailler à l'identification d'une organisation porteuse du poste d'animateur national du dispositif, actuellement vacant. La DGAI dispose d'un budget maximum de 60 000 euros par an pour ce portage. Dans l'attente, cette animation est assurée *a minima* par la DGAI. Cet animateur/trice aura notamment pour mission la rédaction des bilans.

La DGAI indique que la phase pilote, initialement prévue sur 2 ans, est prolongée d'une année, dans l'objectif de tester un dispositif fonctionnel sur l'ensemble des volets (dont les volets suivants restant à finaliser : système d'information, établissement de bilans et communication, prise en charge financière par l'État d'analyses complémentaires [dont des analyses toxicologiques] pour la

voie autres troubles, établissement de liens avec la pharmacovigilance).  
La DGAI envisage une évaluation du dispositif au cours de l'hiver 2020/2021.

#### – Dangers sanitaires réglementés

- ***Aethina tumida* : bilan de la surveillance mise en œuvre en France suite à la découverte d'un foyer en Sicile. Perspectives en matière de prévention, de surveillance et de lutte**

Se référer à la présentation de la DGAI en pièce jointe (cf. annexe 8).

Les organisations membres du comité d'experts apicole demandent à être tenues informées dans des délais courts de tout événement sanitaire touchant la filière, ainsi que des résultats des investigations menées par les services de l'État,

La DGAI indique, dans le cas présent, avoir informé le CNOPSAV santé animale des investigations menées. D'autre part, des informations accessibles à tous ont été publiées dans des bulletins hebdomadaires de veille en santé animale sur le site de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale: <https://www.plateforme-esa.fr/>.

La DGAI prend toutefois en compte les observations, et s'efforcera d'informer dans la mesure du possible par mail les membres du comité d'experts apicole du CNOPSAV de toute actualité sanitaire.

La DGAI interroge les membres du comité d'experts apicole sur les actions que la filière apicole pourrait porter, complémentaires à celles mises en œuvre par la DGAI, dans l'objectif de maintenir la vigilance des apiculteurs et de tout acteur de la filière vis-à-vis d'*Aethina tumida*.

La filière exprime la nécessité d'un travail d'anticipation de l'arrivée d'*Aethina tumida* sur le territoire national. La DGAI indique travailler à la finalisation d'une instruction technique relative aux modalités de lutte en cas de découverte d'un foyer d'*Aethina tumida* en France. L'opérationnalité de ces mesures a vocation à être prochainement testée dans le cadre d'exercices de crise.

- **Stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de *Varroa destructor***

Première partie : Travaux d'élaboration de la stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de *Varroa destructor*.

Se référer à la présentation de GDS France (cf. seconde partie de l'annexe 3).

La DGAI encourage la poursuite des travaux engagés.

Seconde partie : Proposition d'un observatoire des résistances

Se référer à la présentation de la SNGTV en pièce jointe (cf. annexe 9).

Le fait que des résistances de *Varroa destructor* vis-à-vis de substances actives de médicaments vétérinaires anti-varroa soient de plus en plus régulièrement observées est un sujet d'inquiétude pour la filière.

La DGAI encourage la poursuite d'une réflexion collective visant à mieux caractériser ces phénomènes et propose que l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) soit associée, dans le cadre notamment de la pharmacovigilance.

#### – Formation sanitaire des apiculteurs.

Se référer à la présentation de la DGAI en pièce jointe (cf. annexe 10).

À l'issue du temps d'échanges (partage de ce qui est fait en matière de formation des apiculteurs, les difficultés, le besoin de renouveler et moderniser les outils de formation, formation pro/api de loisir,...), la DGAI a proposé que la filière prenne en main le sujet et réalise une expression de besoin. Il a été acté que la SNGTV rassemble prochainement les acteurs du groupe de travail qui ont contribué à l'élaboration des supports de formation Varroa-Aethina-biosécurité pour mener une réflexion sur la problématique de la formation sanitaire des apiculteurs et notamment pour répondre aux questions de la dernière diapositive de présentation.

#### **– Divers**

- **Organisation des réunions du comité d'experts apicole du CNOPSAV :**

Il est demandé que les réunions du comité d'experts apicole du CNOPSAV ne finissent pas aussi tard pour permettre aux personnes d'optimiser les déplacements. Un délai de prévenance plus important concernant les horaires des réunions est également souhaité.

Il est décidé de tenir les réunions de 10h30 à 16h00 avec une coupure de 1h30 le midi.

- **Bapesa :**

L'Itsap indique avoir été contraint de reporter le rendu du rapport final (arrêt maladie d'une personne impliquée dans l'étude). La sortie des résultats de l'étude est envisagée en fin d'année 2019.

- **Modification de l' « arrêté abeilles » :**

##### Au niveau français

Suite à la publication de l'avis de l'Anses relatif à l'évolution des dispositions réglementaires visant à protéger les abeilles domestiques et les insectes pollinisateurs sauvages (février 2019), un groupe de travail a été mis en place par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et le Ministère de la transition écologique et solidaire et rassemblant différentes parties prenantes dont des représentants d'organisations apicoles. Il s'est réuni à 2 reprises en 2019 : en mars pour un état des lieux, et en mai pour élaborer des propositions.

D'autre part, l'Anses s'est autosaisie sur la question de la délivrance des AMM et a produit un nouvel avis en octobre 2019.

##### Au niveau européen

La France a défendu dans le cadre du Comité permanent des végétaux de la Commission européenne une position ambitieuse en matière d'évaluation des risques des substances et produits phytopharmaceutiques. Ce comité a *in fine* décidé d'une position *a minima*.

Les autorités françaises ont interrogé la Commission européenne pour savoir quelles peuvent être les prérogatives d'un État dans le cadre de l'application des « principes uniformes ». Les autorités françaises sont en attente de la position de la Commission européenne.

Les travaux au plan national dépendent de la réponse apportée par la Commission européenne à ce sujet.

- **Présentation de l'enquête « loque américaine » et discussion**

Ce point est reporté à la prochaine réunion de ce comité

- **Analyses virologiques en apiculture**

Ce point est reporté à la prochaine réunion de ce comité

- **Opportunité de mener des actions vis-à-vis de *Nosema***

Ce point est reporté à la prochaine réunion de ce comité

**Prochaine réunion du Comité d'experts apicole du CNOPSAV : celle-ci est envisagée le 11 mars 2020** (la tenue de la réunion à cette date sera confirmée via l'envoi d'une invitation).

Le chef du service des actions sanitaires  
en production primaire

Virginie ALAVOINE

**25 FEV. 2020**

**Liste des présentations :**

- « Déclaration de ruches », par Sébastien Wendling, DGAI (Annexe 2)
- « Proposition d'évolution des modalités de la déclaration de ruches » et « Stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de *Varroa destructor* », par Laurent Cloastre, GDS France (Annexe 3)
- « Mortalité hivernale des abeilles. Enquête nationale 2018-2019. Premiers résultats », par Céline Dupuy, Anses (Annexe 4)
- « Mortalités massives aiguës des abeilles. Synthèse des bilans régionaux 2018 », par Fayçal Meziani, DGAI (Annexe 5)
- « Evolution du dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës des abeilles en France. Perspectives », par Cedric Sourdeau, DGAI (Annexe 6)
- « Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) : État d'avancement et perspectives, par Sébastien Wendling, DGAI (Annexe 7)
- « Découverte d'un foyer d'*Aethina tumida* en Sicile : Surveillance renforcée dans les ruchers français destinataires de reines d'abeilles en provenance de ce territoire (Annexe 8)
- « Proposition d'un observatoire des résistances de *Varroa* », par Samuel Boucher, SNGTV (Annexe 9)
- « Formation sanitaire des apiculteurs », par Sébastien Wendling, DGAI (Annexe 10).